

CONSEIL PORTUAIRE

DU 3 juillet 2014

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas FLOCH, Maire Président du Conseil portuaire

➤ **Pour le Conseil municipal**

- M. Hervé JEZEQUEL membre titulaire 1^{er} Adjoint au maire
- M. Jean-Marc CUEFF Adjoint au Maire - invité

➤ **Pour les services municipaux**

Mme Marie-Louise CREIGNOU Directrice générale des services - Secrétaire
M. Laurent MERDY agent du port

➤ **Représentant les usagers au titre de la plaisance**

- M. Charles PERROT membre titulaire
- M. François MEVEL membre titulaire
- M. Gérard LE DUFF membre titulaire

➤ **Représentant les usagers au titre des sports nautiques**

Pour l'école de voile

- M. Ludovic MESSAGER membre titulaire
- M. Xavier BOURHIS membre suppléant

Pour le Yole club

- M. Henri CAROFF, Président, membre titulaire

➤ **Représentant l'association des plaisanciers pêcheurs et sportifs de Pempoul**

- M. Pierre BOUCHALAIS

➤ **Pour la CCI**

M. Gilles SIMON membre suppléant remplaçant Jacques JEZEQUEL

➤ **ABSENTS EXCUSES**

- M. Jacques JEZEQUEL membre titulaire CCI
- M. Jean Pascal GRALL membre titulaire

Monsieur le Maire, Président du conseil portuaire ouvre la séance en installant le conseil de la mandature.

Présentation est faite des nouveaux membres de l'instance.

Projet d'extension et de restructuration du centre nautique. Présentation de l'étude de faisabilité d'Olivier ABALLEA.

M. le Président déroule la présentation power point remise par l'architecte O. ABALLEA qui a été présentée la veille aux membres du conseil municipal. Il précise qu'il s'agit d'une étude de

faisabilité et non d'un projet commandé à l'architecte. Nonobstant, le professionnel est allé au-delà de sa mission en chiffrant le projet qu'il a imaginé partant :

- Des demandes de la commune ;
- Des besoins recensés par le centre nautique ;
- Du cahier des charges dressé par Nautisme en Finistère qui nous accompagne dans ce dossier ;
- Du résultat de ses rencontres avec tous les usagers du port ;
- De son expérience dans le domaine de la conception des infrastructures nautiques
- Des particularités du site ;
- De la mise en sécurité des usagers du centre nautique

Les premières diapositives concernent l'état des lieux de l'existant : situation exceptionnelle, les atouts du site, la qualité architecturale du bâtiment bien qu'il ait subi les outrages du temps et les conditions météorologiques en milieu marin, la nécessité de mises aux normes ERP et accessibilité.

Les esquisses présentent une nouvelle cale de 200 mètres par 40 mètres de large. Cet ouvrage d'un coût de 2 000 000 € HT est à exclure des réflexions futures.

Les grandes orientations du projet d'architecte :

- Une rénovation totale des locaux pour un coût HT de 489 400 € (en option un abri à 93 900 € HT)
- Une extension neuve à l'ouest pour un coût HT de 592 500 €.
- Un zonage amont et aval autour des locaux où la circulation automobile est restreinte et réglementée.
- Une aire de stationnement positionnée en amont et équipée d'un contrôle d'accès (barrière, badges....)
- Une aire de stockage des embarcations entre le stationnement et les bâtiments du centre nautique.

M. Henri CAROFF s'offusque que le projet présenté ne réponde nullement aux besoins ni aux demandes exprimées par le yole club dans un rapport de 15 pages.

Il lui est répondu que le yole club se voit attribuer un bureau de 18 m² dans l'extension neuve et que les yoles continueront d'être stockées dans la zone amont prévue à cet effet.

Le Président tient à préciser que la recherche de financements est l'étape suivante du dossier avant tout commencement des phases opérationnelles : montage de dossiers de demande de subventions, inscriptions du projet aux contrats de pays (région) et de territoire (département) et activation des relais en vue d'obtenir des aides européennes.

D'ici la fin de l'année, en collaboration avec les partenaires, nous aurons une idée plus précise du plan de financement qui fixera les orientations définitives du projet. Il faudra alors reconsulter pour retenir l'architecte maître d'œuvre en charge du projet.

L'étude de faisabilité peut être transmise sur demande des membres du conseil portuaire pour information aux adhérents qu'ils représentent.

Il est signalé par les plaisanciers un problème de stationnement en raison du succès croissant de la marche aquatique.

M. MESSAGER précise que les nouvelles peintures au sol ont amélioré le stationnement des pratiquants mais qu'il reste un gros travail d'éducation à faire auprès des participants de cette activité pour faire cesser le stationnement anarchique qui pénalise les usagers du port.

Question diverses

Le centre nautique ayant demandé la pose d'un panneau « attention aux enfants » à la mairie, M. JEZEQUEL fait part de l'installation imminente d'un panneau récupéré dans un quartier de la ville. Les représentants du centre nautique remercient les élus de la commune pour leur réactivité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président laisse le soin de conclure à M. Gilles SIMON qu'il remercie de sa présence. M. SIMON communique aux membres du conseil portuaire les informations en sa possession sur les infrastructures achevées ou en cours d'achèvement au port du BLOSCON.

Séance levée à 19 h 45

Le Président du Conseil Portuaire

Nicolas FLOCH